

# Faciliter ses démarches avec le numérique

## Fiche technique

### Secteur

Médico-social

### Public

Cette action de formation s'adresse aux  
Travailleurs/ouvriers exerçant  
au sein d'un ESAT.

### Durée

2 jours

### Organismes de formation

- ➡ OTOS 13 Formation
- ➡ ASKORIA

## Lieux & dates

### ➡ Groupe 1

**Aude (11) - Animé par OTOS 13**

Les 6 & 7 nov. 2023

### ➡ Groupe 2

**Haute Garonne (31) - Animé par Askoria**

Les 4 & 5 déc. 2023

## Contexte

On constate une généralisation des démarches en lignes avec une disparition des guichets de rendez-vous. L'utilisation des outils numériques devient donc indispensable pour tout un chacun pour réaliser ses démarches administratives ou accéder au service public. Or 17% de la population française est concernée par « l'illectronisme », selon l'Insee . Les personnes en situation de handicap sont fortement représentées dans ce pourcentage.

Pour rappel la Loi 2005-102 du 11 février 2005 indique : « Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté » Ainsi il est indispensable d'informer et former les travailleurs d'ESAT à l'usage du numérique pour faire leurs démarches.

L'utilisation de l'outil informatique est de plus en plus répandue chez les travailleurs d'ESAT notamment avec l'utilisation des smartphones, nombre de travailleurs sont en capacité d'installer des applications mais l'utilisation de leurs droits demeure encore limitée pour certains. L'exemple du compte CPF est probant un grand nombre de travailleurs ont installé « l'appli mon compte formation » mais peu savent les droits attachés au CPF. La complexité du numéro France Connect et France Connect + aujourd'hui (l'identité numérique) vient en-core freiner la mobilisation en autonomie de ses droits. L'existence des « aidants » connects n'est pas encore généralisée.

Les démarches en ligne imposent de connaître et comprendre ses droits et de maîtriser l'outil numérique dans toute sa complexité. En effet, l'accès aux numériques comporte aussi des dangers à connaître : réseaux sociaux, chat, forum, détection de mail frauduleux et spams, paiement en ligne, etc. comme la protection contre les virus.

L'action proposée est un moyen de favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap sur leurs démarches quotidiennes et ainsi de favoriser une démarche citoyenne en sécurité.

## Objectifs

- ➡ Identifier et repérer les principaux organismes administratifs, sites Internet institutionnels et les investir pour mobiliser ses droits (moncompteformation.gouv.fr, monservicepublic.fr, ameli.fr)
- ➡ Faciliter les démarches d'accès aux droits communs
- ➡ Comprendre, remplir, actualiser son ou ses profils sur des sites Internet institutionnels pour mobiliser ses droits
- ➡ Mieux s'organiser dans la gestion des documents administratifs
- ➡ Identifier les acteurs qui peuvent m'accompagner dans mes démarches et m'apporter une aide gratuitement : conseiller numériques, aidants « connects »...

## Prérequis

Cette action de formation ne nécessite aucun prérequis.

**Le lieu exact de la formation sera défini en fonction de la liste des inscrits sur la session.**